

FORMATION VOIP : VOIX ET TÉLÉPHONIE SUR IP

La formation VoIP : Voix et téléphonie sur IP se déroulant sur 3 jours a pour but de vous initier aux principes de mise en place de la voix sur IP. Le déploiement de la voix sur IP a pour objectif de minimiser les coûts, de mutualiser les réseaux de voix et données ainsi que d'offrir une intégration maximisée avec des applications métiers. À terme, vous saurez assurer la qualité de service du trafic Voix sur IP et appliquer des technologies et une architecture ajustées à vos projets

PROGRAMME

1/ Voix et téléphonie : Introduction générale

- Téléphonie classique : rappels
- Appréhender les voix analogiques
- Réseau numérique à intégration de services RNIS

2/ La voix : Analogique, numérique et mise en paquets

- Passer de la voix analogique à la voix numérique
- Appréhender la mise en paquet de la voix numérisée
- Codecs : compresser ou décompresser un signal numérique

3/ Appréhender les protocoles sollicités

- Les protocoles RTP et RTCP
- Calculer la bande passante réelle vis à vis du codec utilisé
- Savoir compresser un en-tête TRP (cRTP)

4/ H323 : Protocoles de communication de la voix

- Introduction au modèle H323
- Appréhender les Gateway, MCU et Gatekeeper
- Se servir des relais FAX et DTMF

5/ Session Initiation Protocol (SIP) : Introduction au protocole

- Présentation générale du protocole SIP
- Appréhender les composants UAC et UAS
- Connaître les serveurs, messages et adressage SIP
- Mise en place d'un appel SIP
- SDP : appréhender le Session Description Protocol

6/ Media Gateway Control Protocol (MGCP) : Contrôle des passerelles multimédia

- Appréhender call agent et media-gateway
- Comprendre l'interopérabilité via les protocoles SIP et H323
- Connaître les différentes commandes
- Se servir du protocole MGCP

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1990 euros

3 jours

RE410

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Savoir intégrer le transport de la voix dans le réseau IP
- Appréhender les différentes caractéristiques des protocoles
- Être capable d'effectuer des calculs de dimensionnement
- Maîtriser la qualité de service, réservation (RSVP) et architecture Diffserv
- Sélectionner des technologies VOIP en fonction de ses besoins

PRE-REQUIS

- Maîtriser les principes du fonctionnement des réseaux voix classiques
- posséder des bases en réseaux informatiques et techniques XDSL

PUBLIC CONCERNE

- Chargé du pilotage du remplacement d'un PABX
- Chargé de l'ouverture d'un nouveau site
- Responsable réseau et téléphonie, chargé de projet de VOIP

DATES DE FORMATION

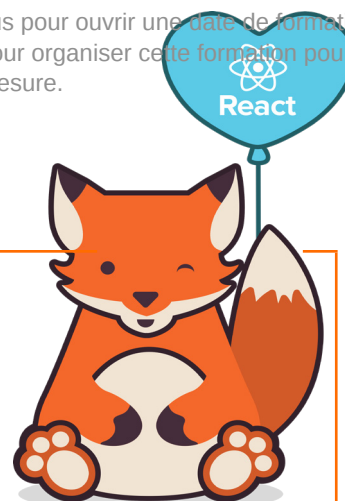
Contactez-nous pour ouvrir une date de formation publique ou pour organiser cette formation pour vos équipes sur mesure.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>



PROGRAMME (suite)**7/ La qualité de service : En termes de voix et téléphonie**

- Les problématiques liées à la voix
- QoS : modèles et outils
- Les concepts de classification, Queueing et marquage
- Les concepts de policing, token bucket et shaping
- Appréhender le réseau opérateur QoS et MPLS

8/ Savoir dimensionner un réseau de VoIP

- Les Erlang : rappels généraux
- Savoir dimensionner les trunk
- Calculer le dimensionnement réel en IP

9/ Vue d'ensemble du marché actuel

- La sécurité au niveau des postes et serveurs
- Connaître l'offre sur le marché et des différents acteurs

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75